

# QUELLE ORGANISATION?

# Le compostage en pratique



Travail facile  
et rapide si  
consignes de  
compostage  
respectées !

## Chaque habitant volontaire :

1. stocke ses épluchures dans un bioseau.
2. dépose dans le bac de déchets ménagers, étale avec la griffe et recouvre de broyat de branches (**1 fois par semaine**).

## Les organisateurs (guide composteur local, bénévoles)

3. vérifient et brassent régulièrement le contenu (**1 fois/semaine au début**)
4. surveillent le niveau de broyat en vue de son réapprovisionnement.
4. Organisent le transfert vers le bac de maturation (**1 à 2h, tous les 2 à 3 mois**) => tri des déchets, aération du compost = accélération du processus de décomposition.
5. lorsque le compost est mûr (**8 à 10 mois**), l'équipe de bénévoles organise le tamisage et la distribution de compost entre les voisins volontaires. C'est l'occasion de faire une « fête du compost » !

# Rôle des habitants volontaires

- Contribuent au bon fonctionnement du site et signent la **Charte de participation**.
- Reçoivent un bioseau et une initiation pratique au compostage.
- Apportent régulièrement les déchets de cuisine au composteur.
- Ajoutent feuilles mortes ou broyat de bois à chaque apport.
- Participent au tamisage et à la récolte du compost.



# Rôle des organisateurs (référents)

- Chargés de la bonne marche de l'opération :
  - accompagnement dans la durée des habitants participants, conseils, rappels et respect des consignes ;
  - suivi régulier et rigoureux du compostage, animations et réunions, contacts avec les participants ;
  - communication, explications et promotion du projet.
- Ils bénéficient d'une formation pratique au compostage : formation de guide-composteur ou référent de site sur 1 ou 2 ½ journées (formation gratuite dispensée par la CASGBS).
- Au minimum 2 organisateurs référents par résidence.